

(N° 50.)

## SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1862-1863.

### Projet de Loi portant augmentation des traitements des membres de la Cour des Comptes.

**LÉOPOLD, ROI DES BELGES,**

*A tous présents et à venir, Salut.*

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

#### ARTICLE PREMIER.

Le traitement du président de la Cour des Comptes est porté à 11,250 fr., et celui des conseillers et du greffier est porté à 8,500 francs.

#### ART. 2.

L'augmentation résultant de la présente loi prendra cours, pour la première moitié, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1863, pour la seconde moitié, au 1<sup>er</sup> janvier 1864.

Bruxelles, le 24 janvier 1863.

*Le Président de la Chambre des  
Représentants,*

(Signé) L. VERVOORT.

*Les Secrétaires,*  
(Signé) L. THIENPONT.  
H. DE BOE.